

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2016 031

Séance du jeudi 18 février 2016

Date de la convocation: 12/02/2016

Membres en exercice : 29

L'an deux mille seize et le dix huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Présents : 22

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Votants: 25

Secrétaire de séance:

Représentés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Françoise THYSS

Excusés: François BEGON, Régis DURAND, Marie LION, Gilbert ROURE

Absents:

Jean-Pierre ALLIER

Objet: Soutient au chemin des camisards - DE_2016_031

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une lettre de l'association Drailles et Chemins Camisards en cévennes présentant deux itinéraires Huguenots et Camisards dont une partie emprunte des chemins de grande randonnée présents sur notre commune.

Ces chemins se veulent des itinéraires culturels, pouvant donner lieu à l'organisation de rencontres et manifestations culturelles sur l'histoire du Refuge, de l'Exil, la liberté de conscience et les droits de l'Homme.

L'association demande la reconnaissance de l'intérêt du chemin par l'Institut Européen des itinéraires Culturels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AFFIRME son soutien à l'association Drailles et Chemins Camisards pour la demande de reconnaissance de leurs itinéraires par l'Institut Européen des itinéraires Culturels;

SALUE le travail de mise en valeur et de diffusion de tout un pan de l'histoire européenne, dont l'écho est encore très important sur notre territoire

S'ENGAGE à fournir à l'association toutes les informations pertinentes sur le thème des itinéraires pouvant exister sur le territoire de la commune.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus
Le Maire, Alain Jaffard

